

i2S  
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
au capital de 1.340.606,23 €  
Siège social : 28-30, rue Jean Perrin 33608 PESSAC CEDEX  
315 387 688 RCS BORDEAUX

\*

Nombre d'actions :  
Nombre de voix :

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES  
EN DATE DU 28 JUIN 2010

**FORMULAIRE DE VOTE A DISTANCE**  
(valable pour toutes les assemblées successives  
convoquées avec le même ordre du jour)

Le soussigné :  
Nom :  
Prénom usuel :  
Domicile :

Titulaire de ..... (2) actions nominatives pour lesquelles je justifie de l'inscription en compte nominatif de ces actions,

ou

Titulaire de ..... (2) actions au porteur, pour lesquelles je justifie de l'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire financier habilité de ces actions, par le biais d'une attestation de participation annexée au présent formulaire

Emet le vote suivant sur chacune des résolutions proposées au suffrage de l'assemblée :

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUANT EN LA FORME ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION (*approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009*)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et des rapports du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels au 31 décembre 2009 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

VOTE **POUR** (1)  
VOTE **CONTRE** (1)  
Abstention (1)

(1) Rayer les mentions inutiles  
(2) Indiquer le nombre

DEUXIEME RESOLUTION (approbation des charges non déductibles)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion du Directoire et conformément aux dispositions des articles 223 quater et 39-4 du Code Général des Impôts, approuve le montant global des dépenses non déductibles des bénéfices, soit la somme de 7.056 €.

L'Assemblée Générale prend acte que, compte tenu du résultat fiscal déficitaire, ces charges ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

VOTE **POUR** (1)  
 VOTE **CONTRE** (1)  
 Abstention (1)

TROISIEME RESOLUTION (affectation du résultat)

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Directoire, décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice écoulé, soit (310 348) €, en totalité au compte « report à nouveau ».

Par ailleurs, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents s'élèvent, en montant brut, à :

	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2008
Montant total des dividendes distribués:	240.000 €	0 €	0 €
Dividende payé par action	0,14836 € (montant arrondi)	0 €	0 €
Dividendes distribués éligibles à l'abattement (personnes physiques)	Catégorie VD : 198.930,66 € Catégorie O : 41.069,32 € Abattement de 40 %	0 €	0 €
Dividendes distribués non éligibles à l'abattement (personnes morales)	0 €	0 €	0 €

VOTE **POUR** (1)  
 VOTE **CONTRE** (1)  
 Abstention (1)

(1) Rayer les mentions inutiles

QUATRIEME RESOLUTION (*quitus aux membres du Directoire et au Conseil de Surveillance*)

L'Assemblée Générale donne aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance quitus entier et sans réserve de l'exercice de leurs fonctions jusqu'au 31 décembre 2009.

VOTE **POUR** (1)  
 VOTE **CONTRE** (1)  
 Abstention (1)

CINQUIEME RESOLUTION (*approbation des conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de Commerce*) (2)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de Commerce, et statuant sur ce rapport, déclare approuver les conventions conclues ou poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

VOTE **POUR** (1)  
 VOTE **CONTRE** (1)  
 Abstention (1)

SIXIEME RESOLUTION (*attribution de jetons de présence*)

L'Assemblée Générale décide de fixer à 800 €, le montant des jetons de présence attribués au Conseil de Surveillance pour chaque réunion du Conseil de Surveillance tenue au cours de l'exercice 2010.

Ces jetons seront payables à compter de ce jour.

Cette somme sera répartie entre les membres par décision du Conseil de Surveillance.

VOTE **POUR** (1)  
 VOTE **CONTRE** (1)  
 Abstention (1)

SEPTIEME RESOLUTION (*renouvellement du mandat de Claude HAZARD en qualité de membre du Comité Stratégique*)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de membre du Comité Stratégique de Monsieur Claude HAZARD vient à expiration ce jour, décide de le renouveler pour une période de un an prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

VOTE **POUR** (1)  
 VOTE **CONTRE** (1)  
 Abstention (1)

(1) Rayer les mentions inutiles

(2) Cette résolution sera mise aux voix pour chaque convention

HUITIEME RESOLUTION (*renouvellement du mandat de André DUCASSE en qualité de membre du Comité Stratégique*)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de membre du Comité Stratégique de Monsieur André DUCASSE vient à expiration ce jour, décide de le renouveler pour une période de un an prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

VOTE **POUR** (1)  
VOTE **CONTRE** (1)  
Abstention (1)

NEUVIEME RESOLUTION (*renouvellement du mandat de Alain MAINGUY en qualité de membre du Comité Stratégique*)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de membre du Comité Stratégique de Monsieur Alain MAINGUY vient à expiration ce jour, décide de le renouveler pour une période de un an prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

VOTE **POUR** (1)  
VOTE **CONTRE** (1)  
Abstention (1)

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUANT EN LA FORME EXTRAORDINAIRE

DIXIEME RESOLUTION (*proposition d'augmentation de capital réservée aux salariés*)

L'Assemblée Générale, après présentation du rapport du Directoire et conformément aux dispositions de l'article L.225-129-6 2<sup>ème</sup> alinéa du Code de Commerce, décide de réaliser une augmentation de capital d'un montant maximum de 40.219,14 € dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail stipulant que les sociétés peuvent procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise.

Par suite, l'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire pendant une durée de 6 mois à compter de la présente Assemblée Générale, à l'effet d'en définir les conditions et modalités et de convoquer une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire.

VOTE **POUR** (1)  
VOTE **CONTRE** (1)  
Abstention (1)

(1) Rayer les mentions inutiles

\* \* \*

**I M P O R T A N T**

Le soussigné est informé que :

- toute abstention exprimée dans le formulaire ou résultant de l'absence d'indication de vote sera assimilée à un vote défavorable à l'adoption de la résolution ;
- pour être valable, le formulaire de vote doit être complété par :
  - \* l'indication des nom, prénom usuel et domicile de l'actionnaire ;
  - \* l'indication de la forme, nominative ou au porteur, sous laquelle sont détenus les titres et du nombre de ces derniers, ainsi qu'une mention constatant l'inscription des titres soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L.211-3 du Code Monétaire et Financier ; l'attestation de participation prévue à l'article R.225-85 est annexée au formulaire ;
  - \* la signature de celui-ci ou celle de son représentant légal ou judiciaire ,
- pour être pris en compte, le formulaire de vote à distance doit nous parvenir par tout moyen à votre convenance, au plus tard le jour de l'assemblée générale et avant l'heure de sa réunion ;
- tout actionnaire peut voter à distance sur papier, nonobstant toute disposition contraire des statuts.

Fait à  
le

Signature :